

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMAZAN

Le 1^{er} septembre 2023 à 18h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 25/07/2023

Présents : 8/14 M. DONNET Louis, Mme CAPELLI Aurélie, Mme CREPEL Christine, M. CROUZET André, M DIJON Benoît, M. LOUCHE Robin, Mme REUTER Dominique, M. SENOT Laurent,

Absents : 6/14 : Mme COLLOMB Valérie, M. FABRE Benoit, M. FAYAD Ghassan, Mme GAFFET Muriel, M. MANGIN Jean-Baptiste, Mme STEEMERS Pascale

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. CROUZET André a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

PPRI PROCEDURE DE REGULARISATION PROJET D'EVOLUTION ENVIRONNEMENTAL DU PPRI COMMUNAL

À réception du courrier de la DDTM en date du 21 juillet 2023 nous informant d'un contentieux engagé par des particuliers relativement au PPRI, Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur le projet d'évolution environnementale du PPRI dans le cadre conforme des dispositions de l'article R562-7 du Code de l'environnement.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité

- PORTE un avis favorable au projet d'évolution environnementale du PPRI sur le territoire de Domazan
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire, LOUIS DONNET

